

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2118

présenté par
M. Midy

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	33 500 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	33 500 000	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	33 500 000	33 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder de 33,5 millions d'euros supplémentaires le budget du commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui fête cette année ses 80 ans !

Les fonds supplémentaires seraient répartis de la façon suivante :

- 25 millions d'euros pour le développement de la filière nucléaire et pour la jouvence de l'infrastructure de recherche Neurospin ;
- 8,5 millions d'euros pour l'assainissement de notre parc nucléaire existant.

Les crédits de 35M€ en AE et en CP sont ouverts sur le programme 190 "Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables", gagés à due concurrence sur le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires".

Le gage, destiné à satisfaire aux exigences de la recevabilité financière, a vocation à être levé par le Gouvernement.